

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Ref : NRCO548718, N° 70486606) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : La Nouvelle République - Edition Indre

Département : 36

Date de parution : 08/10/2020

Fait à Tours, le 14 Septembre 2020

Le Président Directeur Général de NR Communication



Pierre-Yves ETLIN

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. NR Communication s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente.

La présentation de l'annonce est à titre indicatif. Elle permet de valider les éléments du texte. Selon le support choisi, la présentation peut être différente.

Ville de Argenton-sur-Creuse

ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable relative au déclassement d'une partie de la voie communale VC 20 au lieu-dit « Les Rozets » en vue de son aliénation et à la cession d'une partie du chemin rural de Montréry à Argenton-sur-Creuse.

Par arrêté du 10 septembre 2020, le Maire d'Argenton-sur-Creuse a ordonné l'ouverture de l'enquête publique préalable au déclassement d'une partie de la voie communale VC 20 au lieu-dit « Les Rozets » en vue de son aliénation et à la cession d'une partie du chemin rural de Montréry à Argenton-sur-Creuse.

L'enquête se déroulera à la mairie d'Argenton-sur-Creuse du **5/10/2020 - 14h jusqu'au 20 octobre 2020 - 17h** aux jours et heures habituels d'ouverture.

Lionel LALEVÉE, désigné commissaire enquêteur, recevra en mairie les :

- 5 octobre 2020 de 14h à 17h,
- 14 octobre 2020 de 14h à 17h,
- 20 octobre 2020 de 14h à 17h.

Au vu du contexte sanitaire actuel, des mesures spécifiques concernant la réception du public et la gestion du dossier d'enquête seront mises en œuvre dans le respect des consignes sanitaires :

- port du masque obligatoire, gel hydroalcoolique à disposition du public, mise en place d'un fléchage directionnel dans les locaux de la mairie et respect de la distanciation sociale ;

- mise en ligne des observations écrites déposées sur le registre papier ainsi que celles transmises par courrier ou mail ;

- prise en compte et retranscription sur le registre par le commissaire-enquêteur des observations orales formulées à l'occasion de ses permanences « téléphoniques » en composant le 02 54 24 65 33 aux dates ci-dessus.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées au commissaire-enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique ou par messagerie électronique à l'adresse service.technique@mairie-argenton-sur-creuse.fr

Un dossier numérique est disponible sur le site de la collectivité :

www.mairieargentonsurcreuse.com

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie. »